

Le GFAM a fait le choix de mettre en place un outil de travail qui soit transmissible en fin de carrière ou en cas de cessation d'activité, et ne puisse pas être détourné de sa vocation. C'est pour ce projet que nous avons besoin aujourd'hui, de votre aide, de votre soutien en participant à cette souscription.

## BON DE SOUSCRIPTION

à retourner à :

**GFAM du Béarn**

**Maison Priou – Route des Bois – 64230 Arbus**

**Renseignements : 05.59.34.55.16 ou au 05.59.83.11.00**



.....

Nom.....

Adresse.....

**DECLARE ACHETER AU GFAM DU BEARN**

.....Parts à 50 euros ; soit.....euros (ci-joint le chèque)

À la réception de votre bon, vous recevrez une attestation justifiant votre participation.

# GFAM du Béarn

**Groupement Foncier Agricole Mutuel**  
**Complément de souscription pour une unité de travail complète :**

**Nous avons les terres !  
Il nous manque la bergerie !**



## *Pour une ruralité vivante ouverte et solidaire !*

### LE GFAM ...

Le GFAM du Béarn a vu le jour en 1988. Il a permis alors l'installation à Arbus d'un couple de bergers, Marc et Mireille.

Aujourd'hui il est engagé dans une nouveau projet : l'installation de maxime à Bedous en vallée d'Aspe. La première souscription permet d'acquérir les terres, la seconde souscription permettra de compléter le projet avec la construction d'une bergerie.

### POURQUOI ?

Face à la déprise agricole, le Béarn a besoin de paysans nombreux respectueux de la terre. Les terres agricoles ne doivent pas servir à l'agrandissement des structures déjà existantes ou être détournées de leur vocation agricole alors qu'elles peuvent permettre l'installation ou le maintien de paysans.

### COMMENT ?

L'accès au foncier étant de plus en plus un obstacle majeur, le rôle du GFAM est d'acquérir collectivement le foncier sous forme de parts. Le paysan concerné par l'installation devient fermier du GFAM.

Chaque personne peut acheter une ou plusieurs parts. Le groupement fonctionne en assemblée générale, sur la base 1 personne = 1 voix, quelque soit le nombre de parts achetées.

L'assemblée générale annuelle des porteurs de parts procède à l'élection d'un Comité de Gérance

## *Pour le droit à être paysan(ne) par Choix professionnel et non plus seulement par tradition ou héritage familial !*

Maxime originaire du Rhône est un Hors Cadre Familial qui a découvert il y a 6 ans le métier de berger par le biais de Anne Roland et Joseph Paroix.

Ainsi après un BTS en maintenance industrielle ainsi qu'une expérience de deux dans ce domaine, maxime a fait la formation de berger-vacher pluriactif à Etchary en deux ans. Pendant trois ans il a gardé les brebis de Mme et Mr Darbary, éleveurs de la vallée d'Ossau.

« Je travaille actuellement en GAEC avec Mme et Mr Darbary et j'envisage une installation progressive sur cinq ans afin de préparer mon outil de travail.

Je souhaite m'installer sur la propriété de Berges à Bedous avec 70 à 80 brebis laitières basco-béarnaises menées de façon traditionnelle, transhumance l'été, traite à la main, transformation du lait en tome des Pyrénées et affinage du fromage à la maison.

Je veux être un maximum autonome afin d'être maître de mes choix et de pratiquer une agriculture économe maîtrisant les coûts de production.

Je crois en un type d'agriculture transmissible qui donne envie d'être paysan et propose des perspectives de revenus corrects, en limitant en particulier le niveau de capital mis en œuvre (malgré les difficultés d'accès du foncier).

C'est pourquoi je suis très heureux de travailler avec le GFAM sur ce projet où grâce à lui il l'est possible ensemble de faire face aux difficultés rencontrées. »

